

---

Adresse des ouvriers des travaux publics de Saint-Eustache sur les  
accusations dont ils sont victimes, lors de la séance du 28 avril  
1791

Marc Antoine Lavie, Léger Papin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lavie Marc Antoine, Papin Léger. Adresse des ouvriers des travaux publics de Saint-Eustache sur les accusations dont ils sont victimes, lors de la séance du 28 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 395;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_25\\_1\\_21769\\_t1\\_0395\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_21769_t1_0395_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 11/07/2019

contenant une délibération par laquelle il a voté des remerciements au département de Paris, et donné l'adhésion la plus formelle à son adresse du 18 de ce mois, en le priant de continuer ses efforts pour engager le roi à soutenir la Constitution de tout son pouvoir, et à écarter de sa personne tous les ennemis du bien public.

*Adresse de la société des amis de la Constitution, formant la seconde section du club de la ville de Bergerac, département de la Dordogne, qui partage le zèle et le patriotisme de ses frères, formant la première section du club de Bergerac. Elle se félicite de voir régner les mêmes sentiments parmi tous ses concitoyens, et assure que les habitants ne doivent la grande tranquillité dont ils ont toujours joui, qu'au bon choix des magistrats destinés à maintenir le bon ordre, à l'activité de la garde nationale, et à l'union des deux sections qui forment le club.*

Elle se plaint des expressions peu ménagées sur la plupart des représentants du département de la Dordogne, que la première section du club a employées dans une adresse présentée à l'Assemblée nationale. Elle peint la douleur que lui a fait éprouver la mort de M. de Mirabeau; elle proteste qu'elle a résolu de vivre et de mourir pour la patrie, et de défendre, jusqu'à la dernière goutte de son sang, et la Constitution, et les législateurs qui l'ont donnée à la France.

Un membre demande qu'il soit fait une mention honorable de cette dernière adresse dans le procès-verbal.

(Cette motion est décrétée.)

**M. le Président.** M. Guillot, huissier *ad honores* de l'Assemblée nationale, lui fait hommage d'une médaille; il vous supplie d'autoriser votre président à la présenter au roi, au nom de la patrie.

Voici la description de cette médaille.

Elle est d'or fin, de forme ovale; elle représente d'un côté la France qui reçoit la Constitution des mains de la Sagesse, sous la figure de Minerve armée d'une lance surmontée du bonnet de la liberté.

La France, tenant un flambeau allumé, consume à ses pieds les abus, tels que les lettres de cachet et arrêts bursaux.

Le soleil, dans son levant, annonce la liberté naissante, qui vivifie l'agriculture et le commerce représentés par une charrue et un vaisseau marchand.

Au bas sont gravés ces mots : *La France régénérée.*

L'autre côté de cette médaille représente l'autel de la Patrie au Champ-de-Mars, sur lequel reposent les Tables de la loi, où sont gravés ces mots : *La Loi et le Roi*, et deux vases servant à brûler des parfums.

Au bas ces mots : *Pacte fédératif le 14 juillet 1790, et au pourtour : du règne de Louis XVI, premier roi citoyen.*

(L'Assemblée, consultée, accepte l'hommage et décrète que son Président présentera la médaille au roi.)

**M. Lavie, secrétaire,** donne lecture d'une lettre du procureur général syndic du département de Seine-et-Oise à M. le Président de l'Assemblée.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Le directoire du département de Seine-et-

Oise me charge de vous informer que le départ du régiment d'infanterie, qui était en garnison à Versailles depuis deux ans, y a occasionné une fermentation qui aurait pu avoir des suites fâcheuses sans la fermeté que les corps administratifs et municipaux ont apportée pour maintenir l'obéissance due à la loi, et le courage que la garde nationale, les chasseurs de Lorraine et les invalides ont mis à son exécution. Les corps administratifs et municipaux se sont portés à la tête des compagnies pour en faciliter le départ et engager la multitude à l'obéissance que la loi lui impose. Plusieurs d'entre eux ont été blessés, ainsi que quelques gardes nationales et chasseurs. Quelques coups de fusil, dirigés sur les corps civils et les troupes, ont provoqué la garde; et quelques coups lâchés par ceux qui se sont sentis attaqués ont blessé quelques-uns des malintentionnés.

« Cependant le départ s'est effectué et, ensuite le même régiment a été reconduit par le corps administratif et la garde nationale jusqu'au delà des limites de la ville de Versailles, et la séparation s'est faite avec les témoignages non équivoques de fraternité. Dans ce moment, les précautions que la municipalité a prises font espérer que le calme ne tardera pas à renaître. Le directoire adressera incessamment à l'Assemblée nationale le détail de ces événements; et en attendant il m'a expressément chargé de vous présenter les détails pour calmer les inquiétudes de l'Assemblée.

« Nous sommes, etc...

« Signé : Le Procureur général syndic. »

**M. Lavie, secrétaire.** Voici maintenant une adresse des ouvriers des travaux publics du district de Saint-Eustache.

« Messieurs, les ouvriers des travaux publics du district de Saint-Eustache viennent se plaindre à l'Assemblée nationale de ce qu'ils sont dénoncés dans différents papiers publics comme des brigands; ils nous qualifient ainsi sans jamais en motiver les preuves. Elles existent dans leur seule imagination. Pourquoi nous prêtent-ils de nouvelles idées? Est-ce parce que nous sommes pauvres? Est-ce parce que nous sommes couverts de haillons?... »

Plusieurs membres : Non ! non !

**M. l'abbé Papin.** C'est la voix du pauvre, il la faut entendre. (*Applaudissements.*)

**M. Lavie, secrétaire** continuant la lecture :  
« ..... L'Assemblée nationale doit être instruite que, lorsqu'il se trouve dans nos ateliers quelques mauvais sujets, ils sont aussitôt congédiés. Messieurs les administrateurs des travaux publics nous en savent bon gré. Ainsi, Messieurs, veuillez nous regarder comme les vrais amis de la paix et de l'ordre. Tels ont été, Messieurs, et tels sont les sentiments des ouvriers de la section de Saint-Eustache qui nous ont chargés de vous les manifester par l'organe de votre Président, afin que l'on ne se méprenne plus sur leur conduite; daignez également, Messieurs, accueillir les nôtres.

« Nous sommes, etc.

**M. Lavie, secrétaire.** Voici maintenant une lettre qui nous annonce que l'Assemblée nationale vient de perdre un de ses membres dans la personne de M. Lecesve, nouvel évêque du départ-